

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 38 (1976)

Heft: 12

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



mancœuvres exécutées avec le tracteur ne s'en trouvent ainsi pas générées. Avant de circuler sur des routes ou des chemins, on doit soulever le train de roues. Cette opération se fait sans difficultés, car il

suffit pour cela de déplacer une cheville à clavette. Les avantages offerts par cet intéressant équipement sont pour le moins étonnantes. Utilisé en combinaison avec un instrument de culture sur des champs labourés, il permet d'obtenir un lit de germination d'une régularité absolue, du fait qu'il réalise une précompression du sol avant son ameublement. Ainsi une compression nuisible de la terre se trouve pratiquement exclue, en particulier si l'on munit l'essieu arrière de roues jumelées. D'autre part, le train de roues supplémentaires fixé à l'avant diminue la résistance au roulement et son action a aussi pour conséquence que le conducteur ne perçoit presque plus les inégalités du sol.

L'inventeur et réalisateur de l'équipement en question est M. W. Bernhard, machines agricoles, à Chiètres (FR).

Soyez plus prudents lorsque vous effectuez des manœuvres avec des remorques qui gênent la visibilité vers l'arrière

Selon la statistique établie par le Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL) concernant les sinistres à issue mortelle survenus avec des véhicules automobiles agricoles au cours de ces quatre dernières années, on compte de 4 à 8 cas par an où les victimes furent renversées puis écrasées par des remorques. En règle générale, de pareils accidents sont provoqués par les hauts panneaux d'autochargeuses qui masquent la vue. Une constatation qui ne manque pas de frapper à cet égard est que les victimes étaient surtout des gens d'un certain âge et des personnes physiquement handicapées ainsi que de petits enfants.

Que peut-on donc bien faire pour empêcher que de tels accidents se produisent? Aucun agriculteur ne voudrait certainement renoncer aujourd'hui à employer une remorque autochargeuse, qui constitue un véhicule pratiquement indispensable. La seule mesure de sécurité à prendre lorsqu'une remorque à hauts panneaux gêne la vue vers l'arrière (il peut toutefois s'agir également d'un tonneau à lisier, d'un chargement constitué de produits de récolte ou d'autre

tres marchandises, etc.) concerne uniquement le conducteur. Elle est la suivante:

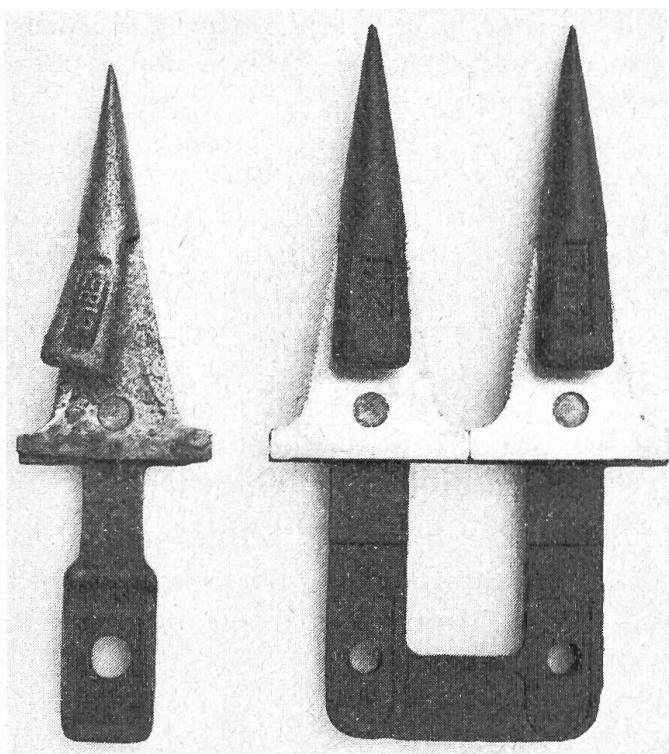
Il lui faut faire preuve d'une prudence accrue lorsqu'il effectue des manœuvres dans la cour de la ferme, dans la fourragère ou sur la rampe d'accès de la grange avec une remorque qui masque la vue vers l'arrière!

Service consultatif
pour la prévention des accidents
dans l'agriculture (BUL), Brougg

Un contrôle de la barre coupeuse

Cette année, le fourrage étant plutôt rare, il vaut la peine de consacrer un jour de pluie à revoir la barre coupeuse. Une coupe propre et davantage de fourrage seront le salaire d'un travail dont chacun est capable.

Savez-vous encore exactement comment votre barre coupeuse doit être réglée? Peut-être possédez-vous une nouvelle barre, achetée ces dernières années

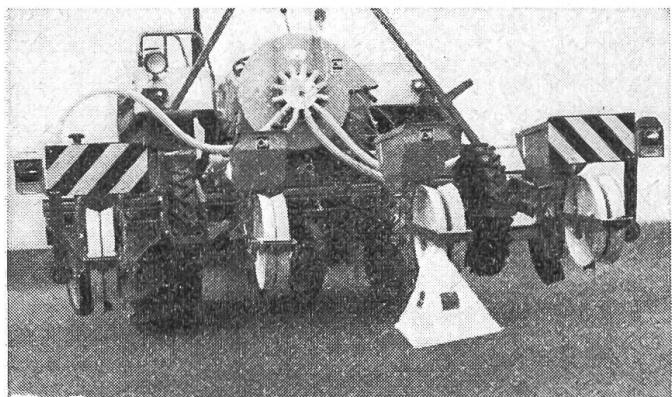


et dont le réglage diffère de celui de l'ancienne. Renseignez-vous auprès de votre agent de service ou du fabricant, cela peut en valoir la peine. Donc, une barre en bon état = davantage de regain et moins d'ennuis.

AEBI Burgdorf

Bandes adhésives noires et jaunes

Comme on le sait, la loi exige que les machines et instruments tractés ou portés d'une largeur supérieure à 2 m 50 soient pourvus tant à l'arrière qu'à l'avant de panneaux rectangulaires comportant des bandes obliques noires et jaunes (comme sur l'il-



lustration ci-dessous). Afin de faciliter aux agriculteurs la mise en place de ces équipements, nous sommes en mesure de leur fournir des bandes adhésives noires et jaunes de 15 cm de large de n'importe quelle longueur désirée, cela aux **prix de revient** (port en sus) suivants:

1 rouleau de 10 m de long: Fr. 15. —

Le mètre courant: Fr. 1.50

Les commandes doivent être envoyées à: Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), Case postale 125, 5200 Brugg.

Prière d'indiquer l'adresse exacte ainsi que la longueur des bandes désirée.

Service consultatif
pour la prévention des accidents
dans l'agriculture (BUL)

Clignoteurs masqués par des superstructures ou des chargements de véhicules remorqués

Si les feux clignoteurs du tracteur sont cachés par les hauts panneaux (hayons) de certaines remorques, ou que ces véhicules n'ont pas été équipés de clignoteurs, ou encore que ces derniers ne fonctionnent pas bien — ce qui est malheureusement assez souvent le cas —, le conducteur du tracteur et les autres usagers de la route se trouvent alors exposés à de graves risques d'accidents au moment où cette machine doit oblier à gauche. En pareil cas, c'est-à-dire lorsqu'on veut tourner à gauche, la loi exige que ce changement de direction soit indiqué pour le moins à l'aide d'une palette de direction à main fixée au bout d'un long manche. L'indicateur de direction extensible et pivotant (également à palette), que l'on utilise largement à l'heure actuelle, se montre toutefois bien plus pratique et rationnel. Monté sur un garde-boue, il est constamment prêt à l'emploi et permet au conducteur de continuer de piloter sa machine avec les deux mains. En outre, ce dispositif de conception simple fonctionne toujours bien et ne s'use que très peu. Afin qu'il puisse remplir sa fonction de manière optimale, la palette avec



Fig. 1: Indicateur de direction rationnel: modèle extensible et pivotant muni d'une palette très visible (fluorescente de jour, réfléchissante de nuit).

flèche indicatrice de direction qu'il comporte doit être **particulièrement bien visible** (Figure 1). A cet effet, il faut qu'elle soit pourvue d'une bordure fluorescente rouge brique de 2 cm de large. On trouve encore sur le marché des palettes coûtant moins cher qui n'ont pas cette bordure. Nous conseillons vivement aux agriculteurs de renoncer à en faire l'acquisition.

Rappelons aux conducteurs de tracteurs les règles de prudence qu'ils doivent observer – en vue d'évi-



Fig. 2: Rétroviseur (indispensable quand la visibilité est mauvaise ou nulle vers l'arrière) fixé au dossier d'un siège de passager.

ter de graves collisions – au moment où ils ont l'intention d'obliquier à gauche. Ces règles sont les suivantes:

1. Regarder derrière soi et laisser passer les véhicules qui ont déjà amorcé la manœuvre de dépassement.
Lorsque les superstructures ou le chargement de la remorque empêchent de bien voir, un rétroviseur se montre indispensable (Figure 2).
2. Indiquer le changement de direction, se mettre en ordre de présélection et laisser la priorité de passage aux véhicules qui viennent en sens contraire.
3. Une palette d'indicateur de direction à revêtement insuffisant, autrement dit pas assez visible, doit être remplacée par une palette qui comporte une bordure fluorescente (Figure 1).

Service consultatif
pour la prévention des accidents
dans l'agriculture (BUL), Brougg

Remarque de la Rédaction

Nous recommandons aussi aux conducteurs de tracteurs d'utiliser les palettes d'indicateurs de direction les plus visibles. Quant à celles qui n'ont pas de bordure fluorescente et que certains achètent tout de même, nous pensons que la question du prix joue ici un rôle déterminant. Des explications à ce sujet seraient certainement utiles.

Les prix des pièces de rechange pour machines agricoles

L'Association suisse des commerçants de machines agricoles, dont la gérance est à Schöftland (AG), nous a communiqué ce qui suit à ce propos:

Au sujet de votre article paru dans «Technique Agricole» no. 8/1976, nous voudrions vous indiquer ci-dessous notre prise de position.

Les membres de notre association sont uniquement des marchands de matériels agricoles. Ils ne peuvent faire autrement qu'accepter les prix fixés par les fabricants ou les importateurs. D'autre part, notre organisation effectue des achats en commun,

ce qui signifie que nous nous efforçons tous de faire en sorte que les prix des pièces de rechange soient aussi bas que possible.

L'agriculteur de notre époque est au courant de ce qui se pratique sur le marché. Aussi le marchand de matériels agricoles ne pourrait-il guère se permettre de porter en compte ses démarches et autres services, ce qui l'empêche souvent de récupérer ses frais.

En ce qui concerne l'importation de pièces de rechange, on doit constater: premièrement, qu'elle a toujours eu lieu; secondement, que la qualité des matériaux ou de leur usinage a souvent laissé à

désirer (doigts, sections ou dents de matériels de fenaison, par exemple). Aussi peut-on se demander si l'agriculteur a vraiment intérêt à faire venir certaines pièces de rechange de l'étranger. Quant à nous, nous en doutons beaucoup.

Il ne viendrait pas non plus à l'idée de quelqu'un qui exerce une activité dans le secteur des machines agricoles d'acheter des produits agricoles à l'étranger, bien qu'ils soient également bien meilleur marché là-bas.

Par ailleurs, nous espérons que des fabricants et des importateurs vous feront aussi connaître leur point de vue au sujet du prix des pièces de rechange.



Monsieur Hans Hürlimann, Wil SG a 75 ans

C'est le mercredi 18 août 1976 que Monsieur Hans Hürlimann, fondateur et propriétaire de la Fabrique de moteurs et de tracteurs, à Wil/SG, a pu fêter ce bel anniversaire. Jouissant d'une bonne santé et d'une vivacité d'esprit remarquable, M. Hürlimann peut jeter avec fierté un coup d'œil rétrospectif sur une vie de travail, d'études, de soucis et de succès consacrée entièrement à l'entreprise dont il assume encore aujourd'hui la direction quotidienne.

Aîné d'une famille de 9 enfants, il passa sa jeunesse sur le domaine de ses parents, le «Rütihof», dans la commune de Rickenbach près de Wil. Obligé dès son jeune âge de travailler durement pour aider son père dans tous les travaux agricoles, M. Hürlimann estime qu'il doit à cette jeunesse si laborieuse la volonté et la persévérance qui lui permirent, plus

tard, de faire face aux innombrables tâches et difficultés liées à son entreprise.

Cependant les goûts et l'enthousiasme du jeune homme allaient nettement vers la technique aussi fut-il très heureux, en sortant de l'école, de pouvoir faire un apprentissage de mécanicien dans la fabrique de machines Hoegger, à Wil (aujourd'hui AGRAR SA), apprentissage qu'il termina brillamment. En 1923, il partit pour Hambourg et travailla durant six mois sur un chantier pour construction de moteurs pour sous-marins.

De retour en Suisse, il entra à nouveau dans la maison Hoegger, à Wil, qui reconnut très vite ses dons exceptionnels dans le domaine technique ainsi que ses capacités dans le secteur des ventes. La charge